

APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE A PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

La médiathèque municipale Frantz et Quenault de Jonchery-sur-Vesle et la médiathèque intercommunale de Courlandon ont pour volonté commune d'enrichir leur action culturelle et lancent un appel à candidature pour une résidence à projet artistique et culturel.

Les communes rurales de Jonchery-sur-Vesle et Courlandon, distantes de 7 km, se situent à environ 20 km de Reims. Elles font partie de la communauté urbaine du Grand Reims.

La résidence est ouverte aux illustrateurs/trices et auteurs/autrices œuvrant dans le domaine de la littérature jeunesse ayant publié un ou plusieurs livres en langue française à compte d'éditeur.

D'une durée de 2 mois, en octobre et novembre 2019, cette résidence à projet artistique et culturel permettra à l'illustrateur/trice de se consacrer à un travail personnel de création tout en allant à la rencontre du public.

Objectifs de la résidence

- Permettre à un illustrateur/trice de développer un projet de création personnel
- Promouvoir et valoriser le travail de l'illustrateur/trice invité/e
- Favoriser la rencontre avec les publics
- Encourager les pratiques culturelles et contribuer à leur développement en milieu rural

Déroulement de la résidence

L'illustrateur/trice consacra 70% de son temps de résidence à la conduite de son projet de création.

L'illustrateur/trice consacra 30% de son temps de résidence au projet culturel et de médiation auprès du public.

Ainsi l'illustrateur/trice interviendra auprès des habitants du territoire principalement, et du public scolaire dans une moindre mesure, par le biais d'animations qu'il/elle proposera (ateliers, rencontres,...).

Ces interventions auront lieu dans l'enceinte de la médiathèque municipale Frantz et Quenault de Jonchery-sur-Vesle et de la médiathèque intercommunale de Courlandon. Elles seront réparties équitablement entre les deux structures et se dérouleront selon un planning défini ensemble.

Conditions financières et matérielles

- Base de rémunération : 2000 euros net par mois en droits d'auteur
- Frais de restauration plafonnés à 600 euros pour la durée de la résidence remboursés sur justificatifs
- Hébergement équipé et permettant d'être autonome pris en charge
- Frais de déplacement pris en charge :
 - 1 aller-retour entre le lieu de résidence de l'illustrateur/trice et le lieu d'hébergement.
 - Les déplacements vers les lieux d'interventions en lien avec le public pendant le temps de la résidence.
- Le matériel destiné aux actions culturelles et de médiation

Les communications téléphoniques, les autres frais de déplacement et le matériel destiné à sa propre création sont à la charge du/de la résident/e.
Véhicule personnel fortement conseillé.

Dossier de candidature

Le candidat devra fournir :

- Le formulaire ci-joint
- Une lettre de motivation
- Un CV mis à jour et une bibliographie complète
- Une note d'intention décrivant le projet d'illustration ou d'illustration et d'écriture ; peut être accompagnée de planches et croquis
- Des propositions d'animations

Le dossier est à transmettre par mail aux deux adresses suivantes avant le 30 novembre 2018.

laetitia.harbulot@grandreims.fr
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

Les différentes pièces sont à transmettre au format PDF.

Contacts

Laëtitia Harbulot

Responsable de la médiathèque intercommunale de Courlandon

laetitia.harbulot@grandreims.fr

Tél. : 03 26 08 34 80

Morgane Rossa

Responsable de la médiathèque municipale Frantz et Quenault de Jonchery-sur-Vesle

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

Tél. : 03 26 48 52 71

Résidence à projet artistique et culturel

de la médiathèque municipale Frantz et Quenault de Jonchery-sur-Vesle
et de la médiathèque intercommunale de Courlandon

Formulaire à joindre à la candidature

NOM _____

Prénom _____

Date et lieu de naissance _____

Nationalité _____

Adresse du domicile _____

Téléphone _____ Email _____

N° de Sécurité sociale _____

Etes-vous affilié à l'AGESSA ? Oui Non

Etes-vous affilié à la Maison Des Artistes ? Oui Non

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? Oui Non

Si oui, précisez en quelle année et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée
